

DEPARTEMENT DES LANDES

ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE

GAMARDE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents: 12

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 10 novembre 2020 à 19h00

Sous la présidence de  
M. Jérôme CURUTCHET, Maire

**Membres présents** : Sophie DESPERIES, Isabelle DUGENE, Camille DULAMON, Nathalie GAREIN, Solange LASSALLE, Céline VILLENAVE, Patrick DUPREUILH, Denis LACAPE, Julien LAGESTE, Pierre LANQUETIN, , Frédéric ROGER

**Etaient excusés** : Patricia ROUDAUT, Jean-Pierre FEIGNA, Adelino MACHADO

**Secrétaire de séance** : Pierre LANQUETIN

**Date de convocation** : 5 novembre 2020

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ **RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS D'EMPLOI**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps non complet d'adjoint technique, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service d'entretien à compter du 12 novembre 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 1°,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

**Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des présents :**

- de créer un emploi temporaire à temps non complet à raison de 20 heures/semaine d'adjoint technique emploi de catégorie hiérarchique C à compter du 12 novembre 2020 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service technique,
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 354 correspondant au 4<sup>ème</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique, emploi de catégorie hiérarchique C,

- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois**,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

*DCM 2020\_53 : Réception en préfecture le 13/11/2020*

Au secrétariat de mairie, Christine Ivars s'est très bien intégrée à l'équipe en place et assure également la gestion de l'agence postale. Son contrat par le biais du service remplacement du centre de gestion prenant fin au 31.12.2020, elle sera stagiaire à compter du 01.01.2021.

A l'école maternelle, Morgane Walczak termine son année de stage le 31.12.2020. Elle donne entière satisfaction et sera donc titularisée à compter du 01.01.2021.

#### ➤ **DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser, à la demande de Mme Moriceau, perceptrice à Montfort-en-Chalosse, les écritures d'ordre SYDEC de 2019.

Pour ce faire, il convient de modifier le budget comme suit :

Dépense	Recette
168748/041 : + 2 447 €	21533/041 : + 2 447 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve cette décision modificative et charge Monsieur le Maire de régulariser les écritures.

*DCM 2020\_54 : Réception en préfecture le 13/11/2020*

#### ➤ **ACHAT PARCELLE B 211**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mme BERNET Anne-Marie et sa famille sont favorables à la vente de la parcelle B 211 d'une surface de 4 060 m<sup>2</sup> ainsi qu'une partie de la parcelle B 369 pour une surface d'environ 800 m<sup>2</sup> au prix de 11€/m<sup>2</sup>.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'acheter la parcelle B 211 et une partie de la parcelle B 369 au prix de 11 €/m<sup>2</sup>
- Charge Monsieur le Maire de prendre contact avec Maître MONTES, notaire à Dax, pour signer tous documents nécessaires à cet achat.

*DCM 2020\_55 : Réception en préfecture le 13/11/2020*

## ➤ INFORMATIQUE : SECURISATION DES DONNEES

Lors d'une visite en mairie, Frédéric Roger dit avoir fait un point avec les secrétaires sur les installations informatiques en place.

Selon la réglementation, la collectivité doit maîtriser les flux de données entrants et sortants dans son système d'information. Elle doit donc être capable de maîtriser les risques liés à la sécurité informatique à minima via l'utilisation d'un antivirus professionnel, et d'une série de bonnes pratiques.

De ce fait, Frédéric Roger propose divers aménagements :

- En priorité, s'équiper d'un antivirus payant différent de Microsoft de type, Sophos, Trend, Panda...
- Installer un NAS afin de centraliser l'ensemble des données de la mairie et permettre d'obtenir un accès unique, sécurisé aux datas, de rationaliser leur sauvegarde, et en cette période sanitaire, de mettre en place du télétravail si nécessaire via une connexion distante. Le coût avoisine les 300 €.
- Auditer les méthodes de connexion aux différents outils numériques (mot de passe, vpn ...) afin de limiter les risques.

Monsieur le Maire propose l'achat du serveur NAS et de l'antivirus payant.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents est favorable pour ces achats et charge Frédéric Roger de s'en occuper.

## ➤ VOIRIE : DEVIS PANNEAUX

Patrick Dupreuilh propose 2 devis de panneaux pour signaler des travaux de fauchage, interdire l'accès d'une voie sauf services, signaler des routes barrées ou inondées :

- Quincaillerie Morel : 906.34 € HT
- Signaux Girod : 399.61 € HT

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de retenir le devis de Signaux Girod car étant le moins disant et charge Monsieur le Maire de le signer.

De plus, comme suggéré lors de la réunion précédente, l'ensemble des membres présents décide de mettre la rue du Fournil à sens unique. Un arrêté municipal sera pris en ce sens et la signalisation nécessaire sera mise en place par les employés communaux.

## ➤ BÂTIMENTS

- Eclairage fronton

Pour faire suite à la réunion précédente, Patrick Dupreuilh a rencontré l'électricien. Ce dernier propose de mettre en place 2 spots, protégés par des grilles, orientés vers le fronton. Cet éclairage pourra également servir lors de manifestations et sera commandé depuis le placard électrique, comme les autres éclairages. Un devis a été demandé.

Après discussion, l'ensemble des membres présents est favorable à cette installation et charge Monsieur le Maire d'apprécier le devis à réception.

La commission voirie, bâtiment, travaux et urbanisme s'est réunie le 5 novembre et Patrick Dupreuilh présente les orientations des divers projets :

- Travaux et projet arènes

- *Le hangar communal*

Après vérification dans le cadre du PLUI, la construction sera possible sur le terrain derrière le cimetière.

La surface du hangar serait de 300 m<sup>2</sup> (20x15) avec un toit deux pentes (moindre coût). L'investissement sur des panneaux photovoltaïques ne semble pas rentable pour l'utilisation du hangar communal car très peu de consommation en journée. La récupération des eaux pluviales pourra se faire par le biais d'une cuve de 20 m<sup>3</sup> qui servirait à alimenter les besoins de la plateforme de lavage d'une surface de 150 m<sup>2</sup>. Le surcoût pour le terrassement est estimé à 2000 €.

Après discussion, l'ensemble des membres présents est favorable à ce projet et décide de poursuivre les démarches afin de le programmer au budget 2021.

- *Fermeture des arènes*

Une déclaration préalable a été envoyée aux services instructeurs fin de semaine dernière, la réponse devrait revenir rapidement pour démarrage des travaux début 2021.

- *Chauffage des arènes*

Le cabinet ARCAD, architecte, a demandé à la société Darrière Lafourcade (entreprise ayant réalisée la couverture des arènes) le plan des éléments techniques pour s'assurer que la structure métallique résistera au poids des chauffages radiants.

Suite à la proposition du bureau d'étude thermique de chauffer toutes les arènes et devant les coûts importants relatifs à l'achat et la mise en œuvre de ce mode de chauffage, la commission voirie, bâtiments propose de réduire le nombre de radiants et de chauffer essentiellement le public et les zones spectacles, ce qui porterait à 47 le nombre de radiants au lieu de 71.

Les gradins seraient divisés en 4 zones + 1 zone pour la scène en situation spectacle ou basket. Des tests de température seront nécessaires après la fermeture afin de vérifier si la réduction du nombre de radiants est fiable.

Frédéric Roger demande si, en cas de besoin d'aménagements acoustiques pour des spectacles, les radiants ne seraient pas un obstacle.

Monsieur le Maire précise que les arènes ne sont pas prévues pour avoir de bons retours acoustiques. De plus, l'autre solution de chauffage par soufflants s'est avérée onéreuse et avec moins de résultats d'après le bureau d'étude.

Après discussion, l'ensemble des membres présents est favorable à la réduction du nombre de radiants si les tests sont favorables.

- *Aménagement extérieur des arènes*

La commission a travaillé sur le plan proposé par le CAUE qui divise l'extérieur des arènes en 3 zones :

- Une zone entrée, côté route du Marensin : cette espace serait délimité par des plantations d'arbustes et autres haies végétales et comprendrait un parking d'une quinzaine de places en dalles gazon béton ; les surfaces voirie et espaces verts seraient séparées par des bordures béton.

- Une zone cheminement piéton autour des arènes : elle serait réalisée en petit gravillon beige avec un jeu d'éclairage pour guider les gens aux diverses portes et accès des arènes, d'une largeur de 3m pour lors de corridas, laisser la possibilité aux camions de rejoindre la sortie sécurisée.
- Une zone parking à l'arrière des arènes : La zone aménagée ayant pour but de pouvoir accueillir environ 250 à 300 places de parking, busage du fossé pour rejoindre le terrain en cours d'acquisition, empierrement du nouveau parking sur environ 4800 m<sup>2</sup>, mise en œuvre de bordure en périphérie du parking afin de séparer

la voirie des espaces verts, mise en place d'éclairage afin de guider les spectateurs, mise en œuvre de haies végétales et autres essences d'arbres autour du parking.

Monsieur le Maire demande la mise en place de réunions entre la commission voirie, bâtiment, travaux et urbanisme et la commission environnement et patrimoine afin de poursuivre la réflexion sur ce projet.

- Travaux et projet école

Le plan du CAUE pour l'aménagement autour de l'école primaire est présenté à l'assemblée et la commission propose les modifications suivantes :

- Réduction de l'extension du réfectoire de 40 m<sup>2</sup> à 25 m<sup>2</sup> afin de faciliter l'accès pour les pompiers.
- La bibliothèque dans l'ensemble du bâtiment à proximité de l'école pour obtenir une surface de 70 m<sup>2</sup> avec sur les façades, un mélange bois et enduits, un toit plat pour le côté contemporain, une grande luminosité et une pergola à l'avant de l'entrée.
- Le préau déplacé dans l'angle du terrain afin de donner un peu plus de luminosité à la bibliothèque, la surface de celui-ci au minimum de 120 m<sup>2</sup> avec préférence pour une structure bois. Un toit photovoltaïque pourrait être intéressant car l'électricité produite serait consommée dans la journée.
- La partie gazon côté champ conservée.
- Le cheminement piéton autour de l'école en cailloux beige afin de rejoindre le futur square, aménagé avec des tables, bancs et jeux pour enfants.

Une discussion s'engage au cours de laquelle Sophie Despériès s'interroge sur la suffisance de l'extension de 25 m<sup>2</sup> car cet espace sert également de garderie.

Monsieur le Maire explique que la capacité de l'école ne pouvant excéder 2 classes, une extension de 25 m<sup>2</sup> devrait être suffisante en réaménageant la totalité de l'espace restauration, garderie.

L'ensemble des membres présents valide les modifications proposées par la commission.

Des travaux ont été réalisés par les employés communaux dans les 2 écoles pendant les vacances scolaires à savoir la réhabilitation des toilettes dans les 2 écoles, l'installation de nouveaux volets bois et des travaux de peinture dans une salle de classe à l'école maternelle.

- Travaux Blockhaus

Monsieur le Maire signale que les travaux sur le chemin des Blockhaus vont être réalisés prochainement. Par la suite, des bancs ou autres pourront être positionnés pour agrémenter ce chemin piétonnier.

- Flux économie énergie

Suite à la dernière réunion, Monsieur le Maire dit avoir demandé la souscription à l'accompagnement du SYDEC concernant l'économie de flux. Ces derniers ont pris en compte la demande mais ne peuvent y donner suite actuellement. Ils reprendront contact début 2021 pour conventionner ce service.

- Entretien patrimoine

Monsieur le Maire dit avoir réuni Patrick Dupreuilh et les 2 employés communaux pour faire le point sur les besoins en curage et busage de fossés. Les travaux vont donc se poursuivre début 2021 dans les endroits recensés.

- Etudes voirie « route du Marensin »

Monsieur le Maire dit avoir demandé un plan topographique de la route du Marensin pour réaliser une étude d'aménagement afin de réduire la vitesse, créer des trottoirs PMR.

De même, côté route de la Chalosse et rue Abbé Bordes, une étude est menée pour sécuriser au mieux ces portions de route.

### ➤ **CCTP CANTINE SCOLAIRE**

Camille Dulamon expose les problématiques rencontrées avec le prestataire actuel en restauration scolaire : aucune amélioration qualitative et des quantités non adaptées d'où un gaspillage important à l'école maternelle.

Elle présente les différentes étapes à accomplir avant le changement de prestataire, notamment la constitution du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) qui devra déterminer les contraintes et obligations à respecter par les futurs candidats.

Une réflexion devra donc être menée pour déterminer ces clauses techniques.

Pour ce faire, un groupe de travail, supervisé par Monsieur le Maire, se compose de Camille Dulamon, Céline Villenave, Frédéric Roger, Sophie Despériès et Isabelle Dugène.

### ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Sécurisation du bourg

Sophie Despériès demande ce qu'il en est de la sécurisation du bourg et des écoles évoquée à la réunion précédente.

Patrick Dupreuilh dit s'être renseigné, comme convenu, sur le système de feu qui passe au rouge en cas de dépassement de la vitesse autorisée mais c'est un dispositif onéreux.

Les études se poursuivent afin de trouver la meilleure solution.